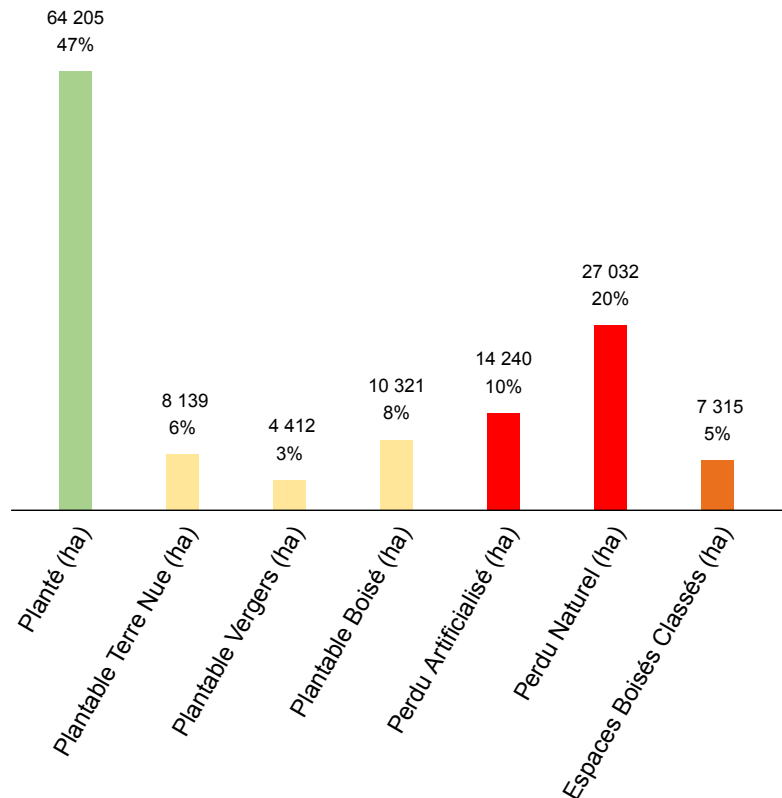


2019, année zéro de l'Inventaire du potentiel

Initié au format papier en 1993 pour les Côtes du Rhône, l'Inventaire du potentiel de production (IPP) est désormais disponible au format numérique pour l'ensemble des vignobles AOC de la Vallée du Rhône à fin 2019. Il permettra de suivre précisément l'évolution des appellations.

Représentant **135 665** ha délimités
Présente sur **171** commune(s)

AOC



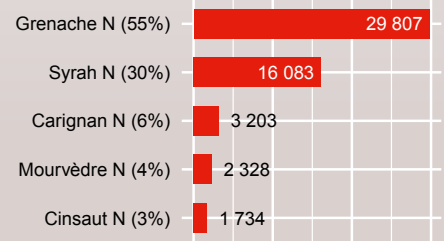
ENCÉPAGEMENT

93 % rouge/rosé (54 058 ha)
7 % blanc (4 267 ha)

Source : inter Rhône /SCV

Principaux Cépages

Noirs-Rosés



Partout dans le monde, les producteurs de vin envisagent et expérimentent des adaptations au changement climatique. Parallèlement, l'artificialisation des sols grignote chaque jour un peu plus le potentiel des terres agricoles, sans possibilité de retour à l'état antérieur.

Dans ces conditions, connaître l'occupation de son territoire s'avère un enjeu majeur pour le maintien d'une production viticole qualitative, quantitative et compétitive : c'est l'Inventaire du potentiel de production (IPP). Dans les vignobles de la Vallée du Rhône, il a été réalisé

sur les 412 communes des différentes AOC.

À l'origine de ce projet réside une étude achevée au début des années 1990 qui a permis d'établir un premier état des lieux des appellations des Côtes du Rhône. S'y trouvaient déjà les bases de la méthodologie

actuelle, à savoir rattacher les terrains classés AOC à trois grandes catégories :

- Les zones plantées ;
- Les zones plantables/ aménageables ;
- Les zones perdues.

L'étude ayant été faite avec les moyens de l'époque, la finesse

de production

Côtes-du-Rhône

* Avec CDR Villages et Crus

L'inventaire du potentiel de production est un état des lieux d'une appellation sur la base de la délimitation parcellaire de l'AOC.

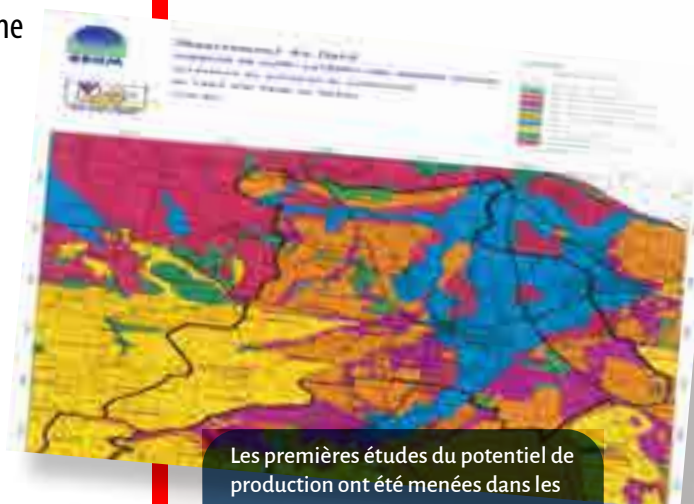
Il permet de visualiser à un instant t :

- les parcelles plantées	64 205 ha	47 %
- les parcelles plantables	22 872 ha	17 %
- les parcelles perdues	41 272 ha	30 %
- les espaces boisés classés	7 315 ha	5 %

Les surfaces exprimées correspondent à la somme des superficies des entités.

Superficies CVI (2019) : 58 380 ha

Récolte 2018 (DReV) : 2 058 460 hl - 54 171 ha



Les premières études du potentiel de production ont été menées dans les années 1990 ; elles reposaient sur des documents papier.

Chiffres à la date du 10/10/19

CVI : Casiers Viticoles Informatisés | DREV : Déclarations de revendication
Des différences peuvent exister entre les surfaces revendiquées et celles observées
Des différences peuvent exister suite aux procédures de repli

Principaux Cépages

Blancs

Viognier B (24%)	1 030
Grenache B (23%)	990
Marsanne B (17%)	710
Roussanne B (15%)	623
Clairette B (13%)	571

Âge des vignes

2018-2019 :	1 048 ha	(2%)
2017-2018 :	1 175 ha	(2%)
2016-2017 :	1 144 ha	(2%)
4 à 20 ans :	16 927 ha	(29%)
21 à 40 ans :	15 811 ha	(27%)
Plus de 40 ans :	19 720 ha	(34%)

oscillait entre la section cadastrale et le lieu-dit, parfois moins.

Avec l'arrivée des technologies numériques, notamment dans le domaine de la cartographie, mais aussi avec la possibilité d'accéder aisément à des images satellites récentes et précises,

une seconde étude a été mise en route par Inter Rhône dans le cadre du Plan Rhône Ambition 2014-2020.

Ce projet témoignait d'une volonté politique du Conseil d'administration de connaître le potentiel de production des secteurs classés AOC afin

de vérifier son adéquation, à moyen terme, avec les ambitions du vignoble et, si besoin, mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

Les professionnels rhodaniens ont réaffirmé, à cette occasion, l'importance de préserver ce potentiel afin d'assurer la

pérennité du vignoble, notamment dans un contexte de baisse des rendements.

La réalisation de ce projet pour l'ensemble des vignobles rhodaniens a été confiée au Syndicat des Côtes du Rhône.

Le projet a débuté en septembre 2015 à Tain l'Hermitage

et a tout d'abord porté sur les Crus des Côtes du Rhône en croisant cadastre, délimitations parcellaires des AOC (Inao), Casiers viticoles informatisés (Douanes), documents d'urbanisme, Modèle numérique de terrain 5 m (relief, IGN), informations pédologiques et géologiques, climatiques, zones protégées (Natura 2000, ZNIEFF...).

À la suite de ce premier travail, le projet s'est affiné et a été mis en œuvre sur les différentes AOC de la Vallée du Rhône. Il rassemble aujourd'hui des informations sur 48 AOC, plus de 400 communes, 280 000 hectares, 700 000 parcelles et plus d'un million de sous-unités parcellaires.

De la donnée à la carte

Dans une base de données géographiques sont regroupées toutes les données nécessaires à l'IPP :

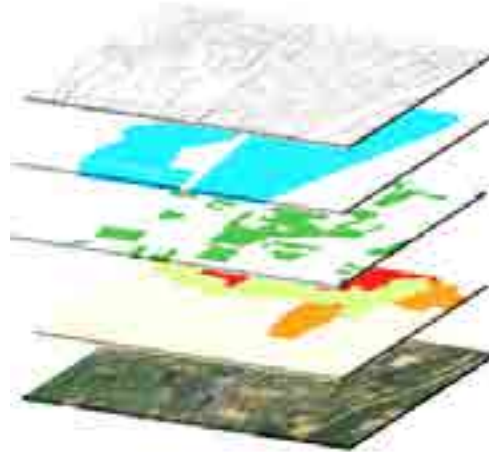
- Le plan cadastral numérique est par exemple disponible en open source sur un grand nombre de communes depuis 2017⁽¹⁾ ;
- La délimitation vectorielle d'une partie des aires AOC est accessible sur Géoportail depuis l'an dernier⁽²⁾ ;
- Des images satellites sont accessibles à bonne résolution⁽³⁾ pratiquement en temps réel !
- L'extraction régulière des CVI en numérique ;
- La disponibilité des documents d'urbanisme communaux⁽⁴⁾ ;
- Les données déclarées sur Telepac⁽⁵⁾ ;

Tous ces éléments permettent alors une analyse au plus juste des terrains.

Le cadastre croisé avec l'aire d'appellation permet initialement d'obtenir le territoire d'étude de l'IPP. Ensuite on affecte à chaque parcelle une occupation du sol (vigne, prairie, verger, urbain, forêt) et une catégorie de potentiel viticole (planté, plantable, perdu, espace boisé classé) en s'appuyant sur les principales informations géographiques

COMMENT EST RÉALISÉ L'IPP ?

En constituant un Système d'information géographique (Sig), surperposition d'informations géographiques (calques) permettant de les croiser pour analyse.



- Cadastre
- Délimitation parcellaire de l'INAO (+/- à vectoriser)
- Casier Viticole Informatisé
- Documents d'urbanisme
- Images satellite

récoltées ainsi que sur des images satellites à haute résolution.

1 - Les parcelles plantées sont identifiables depuis les CVI via les identifiants des parcelles cadastrales, les données PAC, ou par photo-interprétation des images satellite.

2 - Les parcelles plantables sont réparties en trois sous-catégories : les terrains nécessitant un aménagement léger avec, par exemple, les parcelles de cultures annuelles ou les terrains nus ; ceux qui nécessitent un aménagement plus important pour pouvoir accueillir la vigne, car utilisés pour une culture pérenne (vergers, oliviers, lavandes) ; et ceux requérant un déboisement/terrassment, car occupés par des bois n'étant pas protégés par des prescriptions urbanistiques locales (PLU) ou nationales (ONE, DFCI).

3 - Les terrains perdus – du moins, statistiquement – sont les terrains urbanisés (première sous-catégorie), ceux soumis à des prescriptions légales qui protègent complètement et définitivement les bois qui s'y trouvent (ONE, DFCI) et enfin ceux jugés impropres à la culture de la vigne par les vignerons locaux (deuxième sous-catégorie, englobant tout le "perdu naturel").

4 - Le quatrième poste concerne les terrains définis communalement en Espaces Boisés Classés. Ces terrains

boisés ne sont ni totalement perdus pour la viticulture, ni vraiment plantables, puisque soumis à la géométrie variable des décisions politiques locales.

Un premier "millésime" de données

La classification précise de l'occupation du sol, à l'échelle infra-parcellaire, permet

d'obtenir une image à un instant t des surfaces et des proportions du potentiel viticole des terrains en AOC.

Aujourd'hui, à fin 2019, l'inventaire a été effectué sur la quasi-totalité des aires AOC de la Vallée du Rhône, permettant ainsi d'obtenir un premier « millésime » de données.

À l'issue de cette première

PÉPINIÈRES
GILLIBERT

Matériel certifié

Marque Entav-INRA

Variétés nouvelles

Étude de financement

Plantation mécanique et manuelle

792, CHEMIN DU MARQUIS / 84100 ORANGE
Tél : 04 90 34 34 10
Email : pepinieres-gillibert@wanadoo.fr

PREMIÈRE PHOTOGRAPHIE
DES RÉSULTATS DE L'IPP POUR L'ANNÉE 2019

vague de résultats, il semblerait que la structure et l'ancienneté de la délimitation des aires AOC influent fortement sur la proportion de terrains occupés par le vignoble. Ainsi, les aires AOC ayant subi de récentes opérations de toilettage ou redécoupage comme Tavel, Cairanne ou Vinsobres voient cette proportion s'élever, parfois jusqu'à plus de 90 % des terrains classés.

À l'inverse, les appellations aux délimitations anciennes ont tendance à plafonner en deçà de la moitié des terrains plantés, une part non négligeable de ces terrains étant passée à l'urbanisation, ou n'ayant jamais été en mesure d'accueillir de la vigne. Dans de nombreux cas, plus d'un dixième des terrains classés en AOC ne sera plus disponible pour l'installation d'un vignoble. Une réflexion pourrait alors être menée entre les acteurs des appellations et les instances publiques afin d'engager des procédures d'actualisation des tracés des aires parcellaires délimitées.

Par ailleurs, la base IPP permet également d'observer les résultats à des échelles plus fines telles qu'une commune ou une maille kilométrique. Ainsi, la commune de Villeneuve lès Avignon (30) sur laquelle près de 1000 ha sont toujours classés en AOC, a aujourd'hui perdu 98 % de son aire délimitée (dont 54 % à cause de l'urbanisation). Sur la commune de Saint Martin d'Ardèche

APPELLATION	HA	Planté	Plantable	dont Terres nues	dont Vergers	dont Bois	Perdu	dont urbanisé	dont naturel	Espaces Boisés Classés
Côtes-du-Rhône régional	66709	36 %	16 %	6 %	3 %	7 %	42 %	12 %	30 %	6 %
Côtes-du-Rhône Villages	9333	50 %	14 %	5 %	3 %	6 %	32 %	9 %	23 %	4 %
CDR Villages avec NG	33092	56 %	15 %	6 %	4 %	5 %	23 %	10 %	13 %	6 %
Chusclan	3064	42 %	10 %	5 %	1 %	5 %	46 %	28 %	18 %	1 %
Gadagne	271	77 %	16 %	8 %	1 %	6 %	7 %	2 %	5 %	0 %
Laudun	3636	47 %	13 %	5 %	2 %	6 %	40 %	19 %	21 %	0 %
Massif d'Uchaux	1570	39 %	42 %	14 %	4 %	23 %	19 %	3 %	17 %	0 %
Plan-de-Dieu	1801	84 %	4 %	1 %	1 %	2 %	10 %	6 %	4 %	3 %
Puyméras	349	69 %	16 %	2 %	9 %	5 %	13 %	11 %	2 %	1 %
Roaix	456	67 %	12 %	2 %	1 %	8 %	9 %	6 %	3 %	12 %
Rochegude	1533	61 %	13 %	5 %	2 %	5 %	27 %	10 %	17 %	0 %
Rousset	642	57 %	24 %	7 %	12 %	5 %	19 %	7 %	12 %	0 %
Sablet	881	63 %	6 %	3 %	1 %	3 %	23 %	11 %	12 %	8 %
Séguret	1898	39 %	5 %	1 %	1 %	3 %	48 %	6 %	42 %	8 %
Signargues	1637	55 %	11 %	2 %	1 %	8 %	34 %	16 %	18 %	0 %
Ste-Cécile	1526	76 %	11 %	5 %	5 %	2 %	12 %	4 %	8 %	1 %
St-Gervais	1001	27 %	15 %	6 %	1 %	8 %	58 %	5 %	53 %	0 %
St-Maurice	642	75 %	18 %	3 %	3 %	12 %	7 %	6 %	1 %	0 %
St-Pantaléon	620	65 %	23 %	6 %	12 %	5 %	12 %	6 %	6 %	0 %
Suze-la-Rousse	2544	71 %	17 %	6 %	4 %	7 %	11 %	7 %	4 %	1 %
Vaison	791	77 %	12 %	3 %	5 %	4 %	6 %	4 %	2 %	6 %
Valréas	4956	51 %	19 %	10 %	7 %	2 %	10 %	7 %	3 %	20 %
Visan	3272	60 %	15 %	9 %	5 %	2 %	9 %	6 %	3 %	16 %
Château-Grillet	4	99 %	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Condrieu	315	72 %	17 %	3 %	0 %	15 %	9 %	9 %	0 %	1 %
Cornas	542	31 %	38 %	14 %	0 %	24 %	12 %	11 %	1 %	19 %
Côte-Rôtie	507	65 %	12 %	4 %	0 %	8 %	23 %	13 %	10 %	0 %
Crozes-Hermitage	4228	45 %	40 %	19 %	11 %	10 %	14 %	11 %	3 %	1 %
Hermitage	145	95 %	2 %	1 %	0 %	1 %	3 %	2 %	1 %	0 %
Saint-Joseph	3452	44 %	48 %	8 %	1 %	39 %	5 %	4 %	2 %	3 %
Saint-Péray	1835	7 %	61 %	13 %	0 %	47 %	16 %	16 %	0 %	16 %
Beaumes-de-Venise	1304	85 %	6 %	1 %	2 %	3 %	8 %	3 %	5 %	0 %
Cairanne	1080	94 %	5 %	4 %	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	0 %
Gigondas	1719	75 %	11 %	0 %	0 %	11 %	4 %	3 %	1 %	10 %
Lirac	1977	66 %	9 %	2 %	0 %	7 %	21 %	12 %	9 %	4 %
Rasteau	1197	92 %	3 %	1 %	1 %	1 %	4 %	2 %	2 %	0 %
Tavel	1144	86 %	6 %	1 %	0 %	5 %	4 %	3 %	1 %	4 %
Vacqueyras	2063	76 %	6 %	2 %	2 %	2 %	10 %	8 %	2 %	8 %
Vinsobres	1517	90 %	8 %	2 %	2 %	4 %	2 %	2 %	1 %	0 %
CDR régional + Villages + Crus	135665	47 %	17 %	6 %	3 %	8 %	30 %	10 %	20 %	5 %
Costières-de-Nîmes	21641	35 %	52 %	26 %	22 %	3 %	12 %	12 %	0 %	1 %
Clairette de Bellegarde	716	3 %	26 %	8 %	17 %	1 %	53 %	40 %	13 %	19 %
Côtes-du-Vivarais	5203	30 %	41 %	18 %	14 %	9 %	29 %	10 %	19 %	0 %
Grignan-les-Adhémar	24112	8 %	42 %	15 %	16 %	10 %	34 %	11 %	24 %	16 %
Luberon	24414	33 %	38 %	19 %	9 %	9 %	24 %	12 %	13 %	5 %
Clairette de Die *	5787	26 %	64 %	31 %	3 %	30 %	9 %	7 %	2 %	0 %
Ventoux *	58953	15 %	47 %	18 %	10 %	19 %	32 %	12 %	20 %	6 %

* Données incomplètes

*DONNÉES INCOMPLÈTES DU FAIT DE L'INDISPONIBILITÉ DE CERTAINES DONNÉES (AIRES AOC DÉFINITIVES POUR LE VENTOUX, CADASTRE NUMÉRISÉ POUR LA CLAIRETTE DE DIE).

NB : L'AOC DUCHÉ D'UZÈS N'EST PAS INDIQUÉE ÉTANT DONNÉ QU'IL S'AGIT D'UNE IDENTIFICATION PARCELLAIRE ET NON PAS D'UNE ZONE DÉLIMITÉE.

Inventaire du Potentiel de Production SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE



Profil

% de l'aire AOC dans chaque catégorie IPP



Superficie de l'aire AOC : 295 ha

Que montre cette carte

Cette carte montre les résultats pour l'année 2018 de l'inventaire du potentiel de production sur le territoire de SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE. Les couleurs sur la carte indiquent la catégorie de chaque espace classé AOC à ce jour (voir liste parcellaire).

Il est important de noter que seuls les terrains classés en AOC sont analysés dans le cadre de l'inventaire du potentiel de production et donc colorés sur cette carte.

Plusieurs AOC différentes peuvent être référencées dans cette agglomération cadastrale.

(07), cette valeur est de 41 % et à Sainte Cécile les Vignes (84), elle est de 7,5 %.

Un outil de pilotage pertinent

L'actualisation progressive et continue de ces données permettra de mettre en évidence les évolutions, afin par exemple de savoir chaque année combien d'hectares de terrains classés ont été perdus à cause de l'urbanisation ou de quantifier précisément des terrains qui passent de la vigne à d'autres cultures.

Disposer d'une base de données de cette précision et de cette ampleur permettra donc de répondre à de nombreux questionnements techniques mais aussi économiques sur la viticulture rhodanienne, qui tendent à s'accroître avec les pressions environnementales et sociétales. De nombreuses études peuvent être conduites, il appartient aux professionnels de faire remonter celles qu'ils jugent nécessaires. Le millésime 2019, année zéro

des résultats pour l'inventaire du potentiel de production, servira donc de point de référence pour les millésimes futurs dont les données seront embouteillées et figées de la même façon en fin d'année. Les dynamiques pourront alors être étudiées dans les différents territoires afin de soulever des vulnérabilités particulières et proposer d'éventuelles actions correctives.

⁽¹⁾ [HTTPS://CADASTRE.DATA.GOUV.FR/DATASETS/PLAN-CADASTRAL-INFORMATISE](https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/plan-cadastral-informatise)

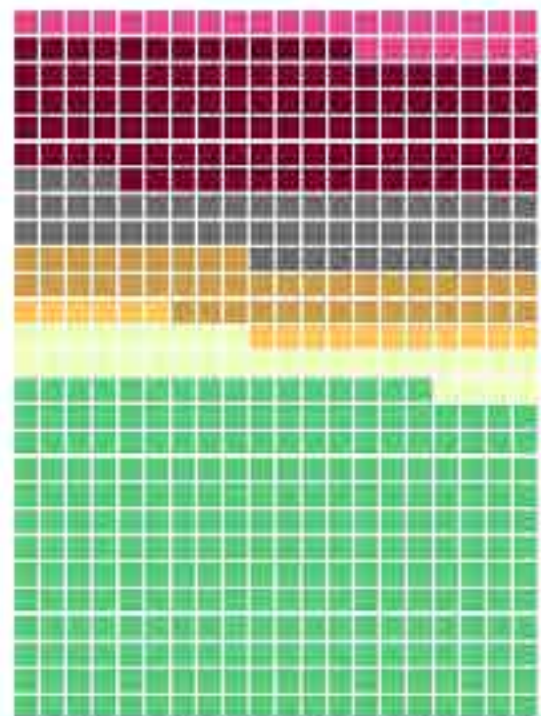
⁽²⁾ [WWW.GEOPORTAIL.GOUV.FR/DONNEES/INAO-AOC-VITICOLES-PARCELLAIRE](http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/inao-aoc-viticoles-parcellaire)

⁽³⁾ [HTTPS://SCIHUB.COPERNICUS.EU/DHUS/#/HOME](https://scihub.copernicus.eu/dhus/#/home)

⁽⁴⁾ [WWW.GEOPORTAIL-URBANISME.GOUV.FR/](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

⁽⁵⁾ [WWW.GEOPORTAIL.GOUV.FR/DONNEES/REGISTRE-PARCELLAIRE-GRAPHIQUE-RPG-2017](http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/registre-parcellaire-graphique-rpg-2017)

RÉSULTATS DE L'IPP POUR LES AOC CÔTES DU RHÔNE, CDR VILLAGES & CRUS



Chaque carré représente environ 250 ha
Données Inter Rhône, R Lacroix, 2019



PLUS D'INFO

Romain Lacroix
sig@syndicat-cotesdurhone.com
Tél. 04 90 11 46 18

